COMMUNE DE
LA HARENGERE

PREFECTURE DE L'EURE
- 4 OCT. 2004
ARRIVÉE

CARTE COMMUNALE

PLAN DE ZONAGE | 2

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

EURE

SERVICE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

ELABORATION	CACHET DE La MAIRIE	ECHELLE :
Approuvée par délibération du conseil municipal du : 15 septembre 2004 complété par le transmission du Approuvée par arrêté préfectoral du : 25/11/04 obtenu le 6/10/04	SIGNATURE	1/5000
		MISE A JOUR DU FOND DE PLAN : 2003

Hôtel de l'Equipement
1, Avenue du Maréchal Foch - 27022 Evreux Cedex - Téléphone 02 32 29 64 00 - Télécopie 02 32 29 60 67 - Télex 180 929 F - CODESUR

LEGENDE

SC Secteurs où les constructions sont autorisées

A l'extérieur du secteur SC, seules sont autorisées :

- l'adaptation, le changement de destination, la réfection, l'extension des constructions existantes et leurs annexes ;
- les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ;
- les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière, et à la mise en valeur des ressources naturelles.

LIMITE DE ZONE

Bois

Zone d' écoulement des eaux pluviales

N